



Compte rendu d'acceptation

à l'égard de

Titulaire de permis : Ontario Power Generation Inc.

Objet : Demande d'acceptation des rapports de mise en service pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage

Date : 21 novembre 2017

Compte rendu d'acceptation

Titulaire de permis : Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Adresse : 177, chemin Tie, B21
Tiverton (Ontario) N0G 2T0

Objet : Demande d'acceptation des rapports de mise en service pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington

Demande reçue le : Août 2017

La directrice de la Division des déchets et du déclassé (DDD), à qui la Commission a délégué la décision, accepte les rapports de mise en service pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington.

Introduction

1. OPG a présenté une demande concernant l'acceptation des rapports de mise en service pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage (BSDR) de l'Installation de gestion des déchets de Darlington [1], accompagnée des renseignements appuyant cette demande.
2. Comme l'exige le permis d'exploitation délivré à l'Installation de gestion des déchets de Darlington (IGDD), WFOL-W4-355.01/2023, OPG doit soumettre pour l'acceptation de la CCSN les rapports de mise en service avant de pouvoir commencer ses activités d'exploitation suivant les activités de construction terminées. Plus particulièrement, la condition de permis 15.2 stipule ceci :

« Le titulaire de permis ne doit pas entreprendre les activités décrites dans le permis à l'égard des activités de construction terminées tant qu'il n'a pas soumis un rapport de mise en service qui est acceptable aux yeux de la Commission ou d'une personne autorisée par la Commission. »

3. Cette acceptation a été déléguée à une personne autorisée par la Commission, qui est identifiée dans le Manuel des conditions de permis comme l'agent de projet principal supervisant les activités d'autorisation et de conformité pour l'IGDD, la directrice de la Division des déchets et du déclassement (DDD), la directrice générale de la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires (DRCIN) ou le premier vice-président et chef de la réglementation des opérations de la CCSN.
4. Le BSDR est assujéti à cette exigence. Les rapports de mise en service d'OPG portent sur l'eau en cas d'incendie, les systèmes architecturaux, les systèmes mécaniques pour le drainage des eaux pluviales et la ventilation passive, le pont roulant, les systèmes mécaniques pour le drainage non actif, les services électriques ainsi que les systèmes d'instrumentation et de contrôle.

Points étudiés

5. Dans l'examen de la demande, la directrice de la DDD, à qui la Commission a délégué l'autorisation, devait déterminer l'acceptabilité des rapports de mise en service avant d'autoriser OPG a commencé ses activités d'exploitation, conformément à la condition de permis 15.2.

Décision

6. D'après son examen de la question, décrit plus en détail dans les sections qui suivent, et compte tenu des renseignements et des recommandations présentés par le personnel de la CCSN dans la note de service en référence [2], la directrice de la DDD, à qui la Commission a délégué l'autorisation, conclut que les rapports de mise en service d'OPG sont acceptables, et qu'OPG peut donc aller de l'avant avec l'exploitation du bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington.

Par conséquent, la directrice de la DDD, à qui la Commission a délégué l'autorisation, accepte les rapports de mise en service pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington.

Questions à l'étude et conclusions

7. Le personnel de la CCSN a confirmé que les résultats des rapports de mise en service pour le BSDR de l'IGDD indiquent que l'installation respecte les exigences fonctionnelles ainsi que les exigences en matière de rendement et de sûreté décrites dans le document intitulé « *DWMF RWSB Modification Design Requirements* » [3], les objectifs de conception, les exigences des normes CSA applicables, les résultats des tests de mise en service et les critères de vérification de la conformité, lorsque disponibles.
8. Le personnel de la CCSN a jugé que les renseignements soumis à la CCSN sont adéquats pour l'acceptation des rapports de mise en service.
9. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur l'eau en cas d'incendie du BSDR et a conclu que les résultats de ce rapport indiquent que l'installation respecte les exigences fonctionnelles ainsi que les exigences en matière de rendement et de sûreté.
10. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur les systèmes architecturaux du BSDR de l'IGDD, lequel comprenait les tests de mise en service des portes pour le personnel, des portes déroulantes, de l'écotille du toit, du dispositif d'ancrage antichute sur le toit, du garde-corps et des tuyaux de descentes pluviales. Le personnel de la CCSN a jugé que le rapport indiquait que les résultats des tests respectent les exigences en matière de conception du système architectural.
11. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur les systèmes mécaniques pour le drainage des eaux pluviales et la ventilation passive du BSDR de l'IGDD. Il a conclu que les résultats indiquaient que l'installation respecte les exigences fonctionnelles ainsi que les exigences en matière de rendement et de sûreté décrites dans le document *DWMF RWSB Modification Design Requirements*.
12. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur le pont roulant du BSDR de l'IGDD. Il a conclu que l'installation respecte les exigences fonctionnelles, les exigences en matière de rendement et de sûreté ainsi que d'autres exigences décrites dans le document *DWMF RWSB Modification Design Requirements*, et que le pont roulant respecte les exigences des normes CSA B167 et ASME B30.2.
13. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur les systèmes mécaniques pour le drainage non actif du BSDR et a conclu que l'installation respecte les exigences fonctionnelles, les exigences en matière de rendement et de sûreté ainsi que d'autres exigences décrites dans le document *DWMF RWSB Modification Design Requirements*.

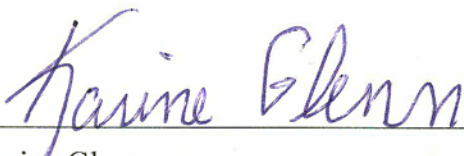
14. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur les services électriques du BSDR et a conclu que les tests de mise en service ont tous été réussis et sont complets.
15. Le personnel de la CCSN a examiné le rapport de mise en service portant sur les systèmes d'instrumentation et de contrôle du BSDR et a conclu que les tests de mise en service effectués sur le système de détection des incendies, le système de sonorisation, le réseau téléphonique, le câblage du réseau local et le système de gestion du bâtiment ont tous été réussis et sont complets.

Conclusion

Conformément à la délégation par la Commission au paragraphe 222 du *Compte rendu des délibérations sur le renouvellement du permis de l'Installation de gestion des déchets de Darlington* [4], la directrice de la DDD a examiné les rapports de mise en service d'OPG et accepte ces rapports pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington.

Références

- [1] Rapport de mise en service portant sur l'eau en cas d'incendie du bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington, e-Doc 5324213
- [2] Note de service à la directrice de la DDD portant sur la demande d'OPG concernant l'acceptation des rapports de mise en service pour le bâtiment de stockage des déchets de retubage de l'Installation de gestion des déchets de Darlington, e-Doc 5393630
- [3] Ontario Power Generation, *DWMMF RWSB Modification Design Requirements*, e-Doc 5359130
- [4] *Compte rendu des délibérations sur la demande de renouvellement du permis de l'Installation de gestion des déchets de Darlington* (décembre 2012), e-Doc 4105484



Karine Glenn
Director, Wastes and Decommissioning Division
Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation
Canadian Nuclear Safety Commission



Date